
Procès-verbal de l'Assemblée des Propriétaires

ASA Vivre avec la mer

Date : 6 août 2025 – **Lieu :** Espace culturel de Montmartin-sur-Mer

Syndics titulaires :

Présents

Michel COUSINOU

Rémy-Charles DOSSIN

Sylvie FOUREY

Pierre-Marie LAMELLIERE

Kveta SEGAULT

Jean-François STORDEUR

Syndics suppléants :

Présents

Jean ARROU-VIGNOD

Patrick DEBAERE

Didier LEGRAND

Secrétaire :

Nathalie ETOT

Total membres convoqués : 936 et 1500 voix

Total membres présents ou représentés : **154 et 440 voix soit 29,33 %**

Ouverture de séance

La séance est ouverte à **10h00** par le Président de l'ASA *Vivre avec la mer*, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Compte rendu de l'assemblée du 10 août 2024
2. Rapport d'activité 2024 et 1er semestre 2025
3. Situation financière 2024 et 2025
4. Actualités et perspectives
5. Présentation du projet de système d'endiguement par la CMB
6. Points divers et échanges avec la salle

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour le Président rappelle quelques éléments d'historique et de contexte

- 2012-2014 : classement préfectoral des digues, étude de danger, puis fusion des ASA de Montmartin et Hauteville.
- 2015-2016 : adoption d'un PPPRL et d'un PAPI.
- 2018 : transfert de la compétence exclusive de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) à la Communauté de communes *Coutances Mer et Bocage* (CMB).

- 2022 : déclassement des quatre digues pour absence de dépôt auprès de la préfecture de projet de Système d'Endiguement par la CMB.
- 2023-2024 : recours au tribunal administratif de Caen par l'ASA et négociation d'un protocole intérimaire avec la CMB.
- 2025 : dépôt (22 juillet) par la CMB de la demande officielle de classement du système d'endiguement couvrant les quatre digues.

1. Compte rendu de l'assemblée du 10 août 2024

Le compte rendu de l'assemblée précédente est mis à disposition sur le blog de l'ASA. Aucune observation particulière n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2024 et 1er semestre 2025

Actions durant la période transitoire

- Surveillance des ouvrages et visites de terrain menées conjointement par l'ASA et la CMB.
- Localisation des problématiques d'inondation et transmission d'informations aux communes concernées.
- Réunions de travail régulières (Conseil syndical, COTECH, COPIL etc.).
- Adoption attendue du protocole intérimaire le 23 septembre 2025.

Suivi des tempêtes

- Tempêtes Louis (février 2024), Nelson (mars 2024), Pierrick (avril 2024), Darragh (décembre 2024), Floriane (janvier 2025), Herminia (janvier 2025).
- Gestion de crise conjointe ASA – CMB – communes, notamment lors de la tempête Pierrick.

Travaux

- 2024 : travaux de maçonnerie.
 - 2025 (T2) : réfection minimale des poteaux et rambardes endommagés par la tempête Pierrick (15 286 €).
 - Rénovation de la promenade Louis Cirée : projet conjoint ASA/Mairie d'Hauteville. Objectif de redonner du cachet à la promenade des années 50, en cohérence avec le futur aménagement de la digue des Garennes (horizon 2027). Contribution financière de l'ASA envisagée, modalités à préciser.
-

4. Situation financière

- Décision du Conseil syndical du 30 novembre 2024 : augmentation du rôle de taxe de 60 000 € à 80 000 € HT pour l'année 2025. (Cf. annexe 1)
- Cette hausse vise à anticiper le financement des travaux liés au futur système d'endiguement (digue des Garennes, digues de Hauteville, Montmartin et porte à flot).
- Présentation d'une projection budgétaire sur 5 ans (Cf. annexe 2).
- Rappel du statut : l'ASA est un établissement public administratif soumis aux règles de la comptabilité publique. Le Trésorier public est seul compétent pour la gestion des fonds.

5. Actualités et perspectives

- La CMB a déposé la demande de classement du système d'endiguement le 22 juillet 2025.
- Le projet inclut des travaux de confortement des ouvrages existants, principalement sur la digue des Garennes.
- Présentation par la CMB en fin de réunion du réalisé ainsi que du planning et des financements.

6. Rôle futur de l'ASA

- En théorie, une fois le système d'endiguement classé, l'ASA pourrait être dissoute.
- Le Conseil syndical défend le maintien de l'ASA pour :
 - continuer à apporter un soutien financier aux projets,
 - rester acteur dans la gestion du trait de côte,
 - poursuivre son rôle de levier pour des actions opérationnelles (rechargement en sable, travaux ponctuels).
- Le maintien de l'ASA est jugé nécessaire pour assurer la protection durable des biens et des personnes exposés aux risques littoraux.

7. Questions diverses et échanges

- Questionnements et échanges permettent aux différents intervenants d'apporter des clarifications et précisions quant à l'enjeu de la participation financière des propriétaires au financement et à la maintenance du système d'endiguement.
- Ces échanges permettent également de faire le point sur les travaux réalisés et ceux à venir se rapportant, tant à la mise à niveau des ouvrages composant le futur système

d'endiguement, qu'à la rénovation de la promenade Louis Cirée en lien avec la commune d'Hauteville-sur-Mer.

- Il est aussi confirmé que le protocole ASA/CMB, qui s'appliquera jusqu'au transfert de la gestion des ouvrages propriétés de l'ASA, sera débattu et finalisé à l'automne 2025.

8. Clôture de séance

La séance est levée à **12h15**.

Le Président remercie l'ensemble des participants et rappelle l'importance de l'implication collective pour la défense contre la mer et la protection du littoral.

Annexe 1 : Résultat 2024 et Budget prévisionnel 2025

ANNEE 2024			PREVISIONS ANNEE 2025		
RESULTAT GLOBAL			RESULTAT GLOBAL		
Désignation	Recettes	Dépenses	Désignation	Recettes	Dépenses
Report année précédente	456 833,13	-	Report année précédente	488 983,79	-
Documentation		161,00	Documentation		250,00
Logiciel gestion (maintenance)		2 139,52	Logiciel gestion (maintenance)		2 200,00
Assurances AS et RC		2 154,00	Assurances AS et RC		2 200,00
Frais Blog- Réception		137,77	Frais blog		60,00
Frais de notaire (cessions de terrains)			Frais de notaire (cessions de terrains)		765,00
Aménagement-entretien Dignes		3 950,00	Aménagement- entretien Dignes		20 000,00
Plan PAPI			Plan PAPI		60 000,00
Salaires Secrétariat		4 075,68	Salaires Secrétariat		4 140,00
Charges Sociales Secretariat +Elu		3 393,36	Charges Sociales Secretariat +Elu		3 400,00
Frais internet téléphone Secrétaire		376,01	Frais internet téléphone Secrétaire		350,00
Frais de déplacement Secrétariat		169,40	Frais de déplacement Secrétariat		250,00
Fournitures administratives		73,11	Fournitures administratives		500,00
Affranchissements et frais postaux		2 161,85	Affranchissements et frais postaux		1 200,00
Frais de fonction et de mission			Frais de fonction et de mission		350,00
Indemnités de fonction de Président(net)		1 050,00	Indemnités de fonction de Président (BRUT)		1 200,00
Achat ordinateur		640,00	Dépannage ordinateur		300,00
Occupation domaine maritime		-	Occupation domaine maritime		50,00
Créances admises en non-valeur		-	Créances admises en non-valeur		300,00
Achat petit équipement		-	Achat petit équipement		200,00
Locations - Frais			Locations		300,00
Cotisation Trait de Côte		1 000,00	Cotisation Trait de Côte		1 000,00
Frais avocat+ Protocole Gest°Digue		6 800,00	Frais avocat-		600,00
Annulation taxes sur exercice antérieur		89,31	Annulation taxes sur exercice antérieur		300,00
Services Bancaires et Assimilés (Frais TIPI)		30,94	Services Bancaires et Assimilés		50,00
Rechargement sable		-	provisions sur créances douteuses et/ou contentieuses		50,00
Régul centimes TVA	0,13				
Convention ASA ANNEVILLE	221,06		Convention ASA ANNEVILLE	300,00	
Taxes syndicales	60 331,42		Taxes syndicales	80 000,00	
Totaux	517 385,74	28 401,95	Totaux	569 283,79	100 015,00
Report sur l'année suivante	488 983,79		Report sur l'année suivante	469 268,79	
RESULTAT DE L'ANNEE			RESULTAT DE L'ANNEE		
Total	60 552,61	28 401,95	Total	80 300,00	100 015,00
Résultat	32 150,66		Résultat		- 19 715,00

Annexe 2 : Prévisionnel sur 5 ans

Programme 5 ans	2025	2026	2027	2028	2029	2030	total
Montant HT							
Gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
Entretien	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	70 000,00 €
Participation rechargement sable (PGS)	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
Participation rénovation digue Hauteville		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		120 000,00 €
PAPI							
PAPI axe 1 à 6							
PAPI axe 7							
7.01 Rechenalisation Sienne						51 000,00 €	51 000,00 €
7.02 Digue des Garennes		60 000,00 €					
Digue des Garennes additionnel et batardeaux		20 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €		260 000,00 €
SE							
reste à charge Etude Système d'endiguement	0,00 €						
Porte à flots		50 000,00 €					50 000,00 €
Total	40 000,00 €	190 000,00 €	180 000,00 €	120 000,00 €	180 000,00 €	81 000,00 €	791 000,00 €
Trésorerie	488 984,00 €	528 984,00 €	418 984,00 €	318 984,00 €	278 984,00 €	178 984,00 €	
Taxe	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	60 000,00 €	